



Communauté de paroisses du Pays du Haut-Barr
sous le patronage de St Vincent de Paul
SAVERNE, OTTERSTHAL, OTTERSWILLER et GOTTHENHOUSE.

Permanence au presbytère : du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 30
24 Rue des Murs à SAVERNE Tél. : 03 88 01 73 46
Courriel : presbytere.cathosaverne@gmail.com

Chers Parents,

Vous demandez le baptême de l'un de vos enfants. C'est un acte important pour vous ainsi que pour votre enfant. C'est pourquoi un certain nombre de principes sont à respecter. Comme tout acte de cette importance, une préparation est de rigueur. C'est pourquoi, après avoir fait les démarches concernant l'inscription et les détails matériels (documents, horaire, lieu...) vous êtes invités à une rencontre avec des personnes de la communauté de paroisses qui vous permettront de vous familiariser avec le sens du baptême, la façon dont se passe la célébration ainsi que les exigences de la situation.

Vous serez amenés à **remplir la feuille de renseignements** et à **fournir un acte de naissance de votre enfant**, à rapporter à la permanence au presbytère.

L'inscription n'est effective que lorsque les documents, remplis correctement ont été déposés, les modalités convenues avec la paroisse et que la participation à la réunion a été effective. Cette rencontre a lieu **chaque dernier vendredi du mois** au presbytère **24 Rue des Murs à SAVERNE à 20h00**. Vous pouvez y venir n'importe quel mois, **au plus tard deux mois avant la date du baptême**. Merci de prévenir le presbytère du choix de votre date de préparation

Une fois cette première rencontre faite, il vous faudra prendre contact avec le célébrant pour finaliser la célébration : secretariatparoisseshautbarr@gmail.com

Sur le site de la paroisse (<https://www.paroissedesaverne.fr/les-sacrements>), pour vous aider à préparer cette célébration, vous trouverez :

- **Un modèle de livret que vous pourrez modifier comme vous le souhaitez**
- **Un fichier vous permettant de réaliser votre livret. Ce fichier contient quelques rapides informations sur les étapes du baptême**

La date et l'heure du baptême sur notre communauté de paroisses sont fixées en fonction des jours des messes :

- à Otterthal, le samedi à 17h00 avant la messe ;
- à Saverne, le dimanche matin à 11h45 après la messe ;
- à Otterswiller et Gottenhouse après les messes à 10h30

Le cierge pour la célébration vous est offert le jour du baptême.

Pour les personnes qui **n'habitent pas** sur les paroisses de Saverne, Otterthal, Otterswiller ou Gottenhouse, il faut fournir **un document attestant l'accord** de votre curé pour la célébration du baptême dans une autre paroisse que celle de votre résidence.